

ASSEMBLEE DU 27 Juin 2008

L'an deux mil huit, le vingt sept Juin à dix huit heures , les Associés de la société VALEM, société à responsabilité limitée au capital de 60 979 euros, se sont réunis au siège social à Valenciennes 5 Place du Canada en Assemblée Ordinaire sur convocation faite conformément aux statuts.

Etaient présents :

- La SA Pressings du Nord ,40 rue Pierre Mathieu à Anzin 59410 titulaire de 40 parts, représentée par Madame Lydie TESSIER présidente du directoire.
- Madame CARLIER Brigitte, Gérante
Monsieur Georges GUILLAUME

L'Assemblée est présidée par Madame Brigitte CARLIER gérante.

Le gérant constate que les associés présents représentent plus de la moitié des Actionnaires ; il rappelle l'ordre du jour à savoir :

- Approbation du rapport spécial de la gérance
- Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2007
- Quitus de la gérance
- Affectation du résultat
- Questions diverses

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion
- le rapport spécial de la gérance
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

La discussion est ouverte, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

(Handwritten signatures and marks at the bottom of the page)

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée approuve le rapport spécial de la gérance tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés pouvant prendre la parole.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils ont été présentés et donne quitus au gérant pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter en report à nouveau la totalité du résultat soit 272 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame la gérante reprend la parole pour demander à être déchargée de son mandat avec effet immédiat, car elle a à faire face à un état de santé préoccupant qui ne lui permet plus d'assumer pleinement son rôle d'animation et de contrôle des affaires sociales : Madame Tessier prend acte, avec beaucoup de regrets, de cette demande parfaitement légitime et demande à Monsieur Georges Guillaume s'il accepterait d'assumer ce mandat.

Monsieur Guillaume ayant donné son accord, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Georges GUILLAUME né le 28/12/36 à Lille 59 et demurant 3 allée des sorbiers à Saultain 59990, gérant de la société

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix huit heures trente et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Gérant et les Associés présents.

En - en amphi
du - - dat de j - b

